

Nouvelles réglementations sur la Carte Nationale d'Identité



Depuis janvier 2014, la durée de validité est prolongée de 5 ans

Depuis 3 ans, les cartes d'identité des personnes majeures délivrées après le 1^{er} janvier 2004, ont une validité prolongée de 5 ans.

Désormais, le renouvellement de ces CNI prorogées ne sera possible avant la fin des 5 ans **que si l'utilisateur peut apporter une preuve de voyage à l'étranger, et s'il n'est pas titulaire d'un passeport.**

Les demandes ne répondant pas à ces critères seront retournées par les services de la Préfecture sans être instruites.